



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : Th. Bogaert)

Réf. NOVA : / (corr. DU : /)

Réf. CRMS : AA/AH/SBK30001_684_PREA_Josaphat_ParcJeunesse_Jeux

Bruxelles, 20/01/2022

Annexe : /

Objet : SCHAERBEEK. Parc Josaphat. Réhabilitation de la plaine de jeux compris dans le parc de la Jeunesse. Demande d'avis préalable.

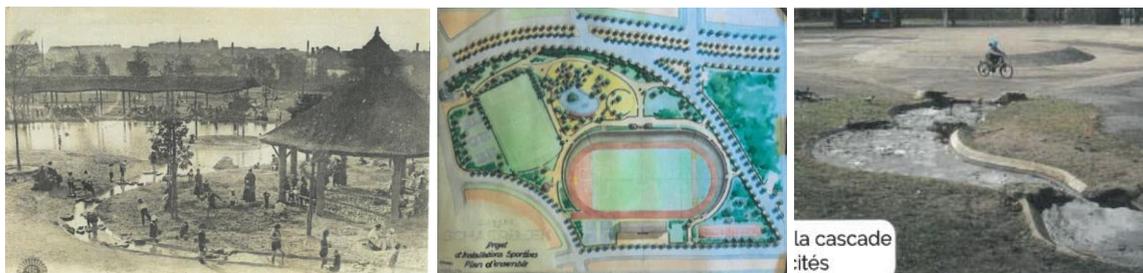
Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 20/12/2021, nous vous communiquons *l'avis* rendu par notre Assemblée en sa séance du 12/01/2022, au sujet du projet sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL

La demande vise le réaménagement de la plaine de jeux qui occupe la partie centrale du parc de la Jeunesse. Situé en contrebas du boulevard Lambert, entre la chaussée de Haecht et l'avenue Louis Bertrand prolongée, celui-ci occupe la partie nord du parc Josaphat, aménagé dès 1904 et *classé comme site par arrêté du 31/12/1974*. L'évolution historique et l'intérêt patrimonial du lieu sont détaillés dans l'étude très complète qui est jointe au dossier ¹.



À gauche : Académie royale de Belgique (Collection Belfius), cachet postal 1914 ; centre : Commune de Schaerbeek, projet d'installations sportives. Plan d'ensemble s.d. [1947]. Archives communales de Schaerbeek, plan n° 18; Documents issus de l'étude historique jointe au dossier ; à droite : photo de l'état actuel issu de l'avant-projet.

La « Plaine des Jeux et des Sports » fut réalisée à partir de 1912 suivant les principes hygiénistes de l'époque, selon les plans de l'architecte-paysagiste Émile-Edmond Galoppin en charge de l'ensemble du parc et l'ingénieur communal Gaston Bertrand. Inauguré en 1914, il s'agissait d'un projet communal ambitieux et novateur tant sur le plan social qu'architectural (ensemble avec terrain de football, bassin et plage, abris en rocailles, ruisseau-cascade, etc.). L'organisation actuelle du site remonte à la période d'après-guerre. Des travaux de réaménagement furent planifiés à partir de 1947 renforçant la vocation sportive du site. Tombé en désuétude dans les années 1960-1970, le parc de la Jeunesse fut restauré dans

¹ Odile DE BRUYN, Recherche historique sur la plaine de jeux se trouvant à l'extrémité du parc Josaphat à Schaerbeek (autrefois « Schaerbeek-Plage »), août 2021.

les années 2000, ce qui permit notamment de sauver les abris en rocailles qui jouxtent les plaines de jeux.

LA DEMANDE

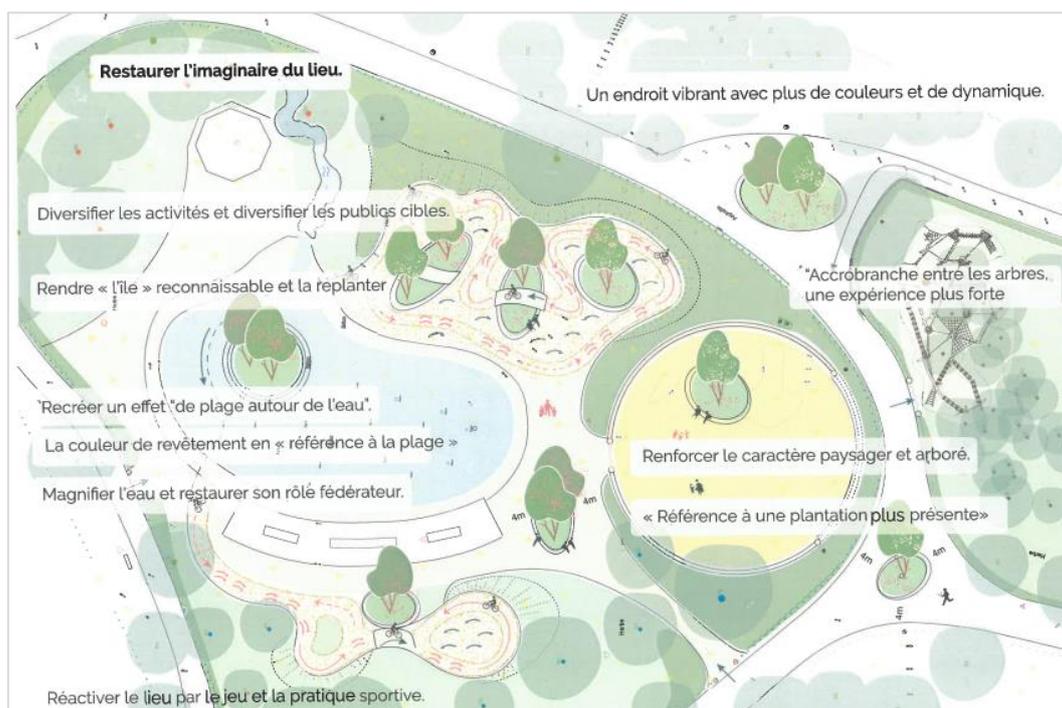


Schéma d'implantation joint à la demande

Le projet vise le réaménagement total de la plaine de jeux centrale du parc de la Jeunesse, en y intégrant un circuit de type « *pumptrack* » ainsi qu'un « accrobranche ». Concrètement, on prévoit de :

- reprofiler les terres absorbant les microreliefs du parcours,
- entourer la zone Schaerbeek-plage d'une haie variée,
- renforcer les plantations et déminéraliser le site au niveau de la petite île,
- accentuer les accès à la zone de jeux au moyen d'accents végétaux,
- installer des bancs courbes,
- installer un accrobranche dans le massif latéral,
- requalifier la plaine de jeux faisant référence au thème de l'accrobranche.

AVIS CRMS

La CRMS est favorable au principe d'intégrer au parc de la Jeunesse des équipements de type « *pumptrack* » et « accrobranche ». Ces jeux sont en phase avec la fonction initiale du lieu et peuvent contribuer à redynamiser et à diversifier les activités au sein du parc, conformément aux conclusions de l'étude historique. Celles-ci soulignent la dimension patrimoniale à la fois immatérielle et matérielle du site. Sur le plan patrimonial, l'étude insiste sur les éléments suivants :

- opter pour la période d'immédiat après-guerre comme époque de référence (car documentation historique riche et situation proche de l'état actuel) ;
- conserver les deux abris et la cascade datant de la création du site (témoin du savoir-faire et des techniques de l'art de la rocaille) ;
- évoquer l'ancienne plage et sa mare d'eau (aménagement similaire à l'aménagement du côté sud du parc Josaphat aménagé à la même époque) ;
- conserver l'aspect de promenade arborée et ombragée et de lieu de détente en milieu végétal (arbres à hautes tiges, clôtures végétales, réintroduire des plantes à fleurs, ...).

À la lumière de ces éléments, la CRMS demande dès lors de concrétiser le projet et de préciser son intégration au site classé de manière à respecter et à préserver au maximum les arbres et autres dispositifs

originels, qui structurent le parc et fondent son intérêt patrimonial. À l'heure actuelle, ce volet est encore insuffisamment exploré par le schéma d'implantation qui fonde la demande.

La CRMS rend donc un avis de principe favorable sur le projet, sous condition de poursuivre l'étude et de concrétiser la demande en tenant compte des points suivants.



© Google Maps et schéma du pumptrack joint au dossier

En ce qui concerne **le pumptrack**, elle demande de :

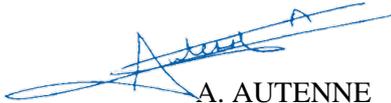
- concentrer le circuit dans l'espace actuellement dégagé, sans impacter les systèmes racinaires des arbres à haute tige et sans prévoir des interventions sous leurs couronnes, que ce soit l'aménagement de chemins ou la réalisation de déblais / remblais (« bosses » et « talus verts ») ;
- fonder le projet sur un état des lieux précis, intégrant une projection réaliste des couronnes d'arbres à haute tige ;
- rester particulièrement attentif à la préservation des espèces sensibles au piétinement comme le hêtre et en particulier le hêtre rouge qui se situe au sud de la plage ;
- ne pas augmenter l'imperméabilité du site et exploiter au maximum les revêtements en béton existants, qui se prêtent bien aux fonctions proposées. Le cas échéant, l'on examinera des revêtements perméables pour certains tronçons complémentaires du futur tracé ;
- intégrer adéquatement les éléments aquatiques disponibles (préciser ce qu'on entend par l'effet de « plage autour de l'eau »). La fontaine sèche constitue un élément intéressant qui réfère à la situation historique et devra être préservée sous sa forme actuelle. Quant au ruisseau-cascade en rocailles, il devrait à cette occasion être requalifié ;
- ne pas concentrer l'ensemble du mobilier urbain sous les arbres, mais le répartir sur l'ensemble du site ;
- à remarquer aussi que le *pumptrack* - qui sous-entend une utilisation 'sportive'- se développe de part et d'autre de la fontaine sèche et que le plan prévoit un passage de vélos à travers la zone centrale. La CRMS attire l'attention sur l'éventualité d'un conflit d'usage entre les différents utilisateurs à cet endroit et demande de mener une réflexion à ce sujet.

À propos de **l'accrobranche**, la CRMS craint l'impact destructeur de cette installation sur les arbres dû au piétinement accru. Étant donné que la zone arborée délimitée pour l'accrobranche est déjà sous forte pression et présente aujourd'hui un aspect dégradé, la Commission demande d'étudier la faisabilité d'une implantation alternative de l'installation. Elle propose de légèrement la décaler, par exemple vers la plage circulaire où l'on pourrait l'intégrer à de nouvelles plantations.

Si cela s'avère réellement impossible, la localisation exacte des 'fondations' de l'accrobranche devra être déterminée sous contrôle d'un 'European tree worker'. Selon le projet, le parcours serait un élément entièrement indépendant, ce qui est positif. La Commission rappelle qu'il ne pourra s'accompagner d'aucun abattage ou taille de branches.

Enfin, ***de manière générale***, le projet définitif devra intégrer un plan de plantation précis accompagné d'un plan de gestion global couvrant l'ensemble du parc de la Jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; cdefosse@urban.brussels